



Saint-Véran

## **LA COMMUNE DE SAINT-VERAN**

### **RECRUTE**

#### **AGENTS D'ACCUEIL – ETE 2022**

##### **Contrat à Durée Déterminée**

Rémunération selon grille de la fonction publique territoriale –  
Indice brut 354/ Indice Majoré 332

##### **Missions**

- Accueil des visiteurs : indication des emplacements de stationnement, rappel des règles et restrictions de circulation dans le village, présentation de la commune, disponibilité pour répondre aux éventuelles demandes de renseignements ;
- Encaissement des redevances stationnement (voitures, motos, macarons « séjours »), indication de la borne de services pour camping-cars
- Vigilance quant au respect des lieux de stationnement
- Vigilance quant à l'entrée des véhicules dans le village

##### **Profil recherché**

- Bon contact humain et relationnel
- Connaissance de la commune
- Travail en équipe
- Dynamisme, sérieux
- Autonomie

##### **Temps de travail**

- Période estivale 2022 (à définir lors de la candidature) ; minimum 1 mois complet
- Début au plus tôt à 7h30 et fin au plus tard à 18h00 (planning tournant)
- 35h/semaine
- Horaires et jours variables suivant le planning établi en amont, tenant compte des 2 jours de congés hebdomadaires
- Travail week-end et jours fériés possibles

**Envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à la mairie de ST-VERAN au plus tard le 29 Avril 2022**

**Tél 04.92.45.83.91 [mairie.stveran@wanadoo.fr](mailto:mairie.stveran@wanadoo.fr) 1, Place de l'église 05350**